

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Kim Letendre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8b99a46425fce7ac85b94d4a>

Date d'obtention : 2023-11-28 15:48:29



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org





cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, dès qu'un adolescent vient nous rencontrer pour nous nommer avoir envoyé ou reçu des photos/vidéos intimes et qu'il semble être inquiet ou qu'il vive une émotion négative en lien avec le geste, il est important de débiter rapidement la méthode Sexto en le rencontrant pour compléter la grille d'évaluation. En aucun cas, je ne veux voir les images, seules les informations recueillies dans le questionnaire pourront m'être utiles. Il faut être ouvert, ne pas être dans le jugement et faire la distinction entre le geste et la personne qui l'a commis, en ce sens que cela ne fait pas de l'adolescent une mauvaise personne. La grille permet d'évaluer l'amorce, la nature des images, l'intention du geste, l'étendue de la diffusion, et le type d'implication des partis. Selon les informations, il est possible que je doive rencontrer des témoins (qui auraient reçu les images ou qui seraient au courant de la situation). De plus, si une fois l'évaluation de la grille faite, il ne semble pas avoir de partage ou de production de pornographie juvénile, je pourrai rencontrer l'instigateur pour lui faire compléter la grille également. Dans le cas de production ou de partage de pornographie juvénile, je dois confisquer l'appareil de la victime ou des gens qui ont en leur possession les images (qui ont complétés la grille). Par la suite, je transmets les informations recueillies aux services policiers qui continueront la méthode de leur côté. Il est important de respecter les étapes de la méthode afin de ne pas nuire au processus judiciaire si des poursuites sont nécessaires dans le futur.

En gros résumé, on rencontre la victime et les témoins pour leur faire compléter la grille d'évaluation. En fonction de l'évaluation de la situation, on peut confisquer les téléphones cellulaires des élèves si nous croyons qu'ils contiennent des images de pornographie juvénile, instigateur inclus. Si on évalue que le geste est à caractère malveillant, nous communiquons immédiatement avec les services policiers. Dans ce cas, nous ne rencontrerons l'instigateur que pour demander sa collaboration pour confisquer son téléphone cellulaire. Si on évalue que le geste est à caractère plutôt impulsif et non malveillant, nous rencontrons l'instigateur pour compléter la grille. Par la suite, on communique avec les services policiers pour transmettre l'information. Ils pourront alors communiquer avec le DPCP pour évaluer si des poursuites sont nécessaires ou si une rencontre de sensibilisation Sexto est plus adaptée à la situation. Il est possible de faire un signalement à la DPJ si l'intégrité physique et psychologique ou encore la sécurité de la victime est en jeu.

J'aime que la trousse soit simple d'utilisation et que les questions soient ouvertes et faciles à comprendre. J'aurais aimé un diagramme plus précis de la séquence d'intervention par contre, étant donné que je suis visuelle. Les images sont claires dans la formation mais la partie de l'évaluation au niveau scolaire serait intéressante à avoir en séquence claire et visuelle, comme remplir la grille --> si geste impulsif, on fait ça, si geste malveillant, on fait ça, etc. C'est la seule chose que je trouve un peu dommage.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La séquence d'intervention est quand même claire pour moi. Il faut qu'un élève vienne me rencontrer pour me nommer un inconfort face à une diffusion d'images intimes de lui-même ou d'autrui. Je ne peux pas faire d'intervention si un parent vient me rencontrer pour me parler de ce que son enfant a fait puisque je ne peux pas évaluer s'il y a une détresse en lien avec cela, comme l'a fait le père d'un élève dans les mises en situation.

De plus, une situation d'échange de photos explicites peut cacher du chantage ou des menaces, comme avec Kevin dans la 3e mise en situation. Dans ce cas précis, il y avait eu une trousse Sexto de complétée par le passé mais les photos existaient encore et elles ont été utilisées pour obtenir une vengeance. La vengeance est quelque chose que je vois souvent dans le milieu du secondaire, mais plutôt dans le genre de lui remettre la monnaie de sa pièce lorsqu'il y a un conflit entre deux adolescents. Parfois, leur méthode de vengeance est plus grave que l'acte qui a mené à la vengeance au départ.

Je retiens également qu'il peut y avoir échange de photos intimes de façon consentante sans que les jeunes ne réalisent que cela est de la production et de la distribution de pornographie juvénile. Les photos peuvent être intimes pour la personne qui l'a envoyé sans être nécessairement considérées comme de la pornographie juvénile, comme dans la mise en situation #1, où Méghane a envoyé une photo d'elle en maillot de bain. Cependant, la peur qu'elle ressent face à la possibilité que cette photo soit partagée nécessite qu'on mette en place la méthode Sexto pour rassurer l'élève.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, ce qui me semble le plus délicat est de rencontrer l'instigateur dans un cas de situation malveillante ou de vengeance pour lui confisquer son appareil électronique. Je suis consciente qu'il est nécessaire de faire cette confiscation dans le but de protéger la victime et éviter une distribution des images à plus grande échelle. Cependant, j'ai l'impression qu'il faudra peser ses mots et rester le plus vague possible pour protéger l'identité de la victime et des témoins, tout en tentant d'obtenir la collaboration de la personne. J'aurais aimé avoir des exemples d'amorce pour discuter de production et distribution de pornographie juvénile avec l'instigateur, histoire de pouvoir me faire une tête et d'avoir déjà une idée de comment aborder le sujet. Je ne suis pas ferrée en exploitation sexuelle ni en pornographie juvénile et c'est donc la partie que je trouve la plus délicate à aborder. Je crois être à l'aise dans l'approche à utiliser pour compléter les grilles avec la victime et les témoins, c'est-à-dire d'être calme et ouverte, de distinguer la personne de son geste et d'avoir une approche positive face à la personne qui a pris son courage pour dénoncer une situation qui la rend mal à l'aise et ce, même si c'est un geste qu'elle a elle-même posé. J'ai déjà fait des signalements à la DPJ pour situation où une adolescente se prenait en photo osée et avait été forcée de les envoyer à d'autres adolescents par une amie. J'aurais aimé connaître la trousse Sexto à ce moment.

Autrement, ce que je trouve également délicat, c'est de contacter les parents des personnes impliquées pour leur expliquer la situation et les prochaines étapes du protocole d'intervention. La plupart des parents ne sont pas conscients de ce que leur enfant fait avec le téléphone cellulaire, connaissent grosso modo certaines applications mais sans plus. C'est un sujet parfois délicat à aborder, certains parents ne savent pas que leur enfant a un amoureux ou est actif sexuellement. De plus, on communique avec eux pour nommer une situation gênante qui peut avoir des répercussions relativement importantes pour leur enfant.